

Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CTU PLENIER du 13 avril 2022

Mesdames, Messieurs, membres du CTU Plénier,

Concernant le sujet du jour sur l'évolution de la DSIN et de la transformation numérique, **la CFDT-VNF vous rappelle que depuis son arrivée, le DG s'était engagé à réaliser une analyse comparative des coûts entre l'externalisation et le recrutement interne pour l'assistance informatique.** Cette étude, malgré nos multiples relances et promesses de sa part, n'a jamais vu le jour ou, dans tous les cas, ne nous est pas parvenue. Nous rappelons qu'elle devait également prendre en compte l'aspect qualitatif. Enfin sur ce point, nous rappelons nos alertes sur les difficultés rencontrées par les prestataires détachés au siège de VNF et le mal être répétitif constatés chez ces derniers qui génère un turn over important.

Avant de généraliser cette option, il aurait été prudent et raisonnable de tenir votre engagement et d'objectiver vos choix.

De la même manière, **la CFDT-VNF vous a alerté**, et continuera de le faire, **sur le déploiement massif de nombreux logiciels** (campus, portail agent, Octave, Elise, Notilus etc.). Celui-ci conduit en effet à une fracture entre une petite partie de personnels avertis et une grande partie de personnels perdus qui ne trouvent ni le temps ni parfois la méthodologie pour se former et accéder à ces nouvelles offres. Nous vous l'avons dit, **c'est une obligation pour VNF de dispenser un socle de connaissances minimum commun pour tous les personnels au plus près du terrain afin de prendre en compte leurs contraintes professionnelles et personnelles.** Ne pas le faire conduira à une fracture grandissante inacceptable et à l'échec de la volonté de transformation numérique. **La cadence de cette transformation doit d'ailleurs prendre en compte la réalité des moyens matériels mis à disposition des personnels, ainsi que le temps nécessaire à l'assimilation des nouveaux outils.**

Le calendrier présenté pour **le projet d'évolution de la DSIN et de la transformation numérique semble pour la CFDT-VNF d'ores et déjà très optimiste notamment si la direction souhaite réellement laisser la place à la concertation et à la co-construction avec les « sachants ».** Aboutir à un choix qui respecte ces phases préalables d'ici le mois de juin semble pour le moins difficile pour ne pas dire impossible. **En effet, la charge de travail des cellules informatiques est amplifiée par les projets urgents actuels comme garantir la cybersécurité, l'opération 1000 smartphones et l'accompagnement pour le dispositif de vote électronique.** D'ailleurs là aussi, un point d'étape s'impose et un calendrier de déploiement serait le bienvenu.

D'ores et déjà, **la CFDT-VNF**, qui aura l'occasion de développer ses interrogations pendant cette réunion, **pose un préalable à la consultation de ses élus au CTU Plénier.** Celui-ci consiste à **avoir un compte rendu des réunions de concertations entre les différentes cellules informatiques et les équipes du siège impactées qui reprendra la position générale, les inquiétudes et les interrogations en attentes.** Nous souhaitons que ces comptes rendus fassent l'objet d'un échange et d'une validation des équipes avant la consultation afin que nous soyons en capacité de rendre un avis éclairé sur l'orientation envisagée.



Enfin, nous souhaitons obtenir le retour de l'étude qui devait initialement se faire sur help-desk et qui maintenant porte également sur CAMIL.

Comme la **CFDT-VNF l'a déjà évoqué** lors du CTU plénier du mois de février, **nous souhaitons également axer cette déclaration préalable sur l'urgence et la nécessité de mettre en place des dispositifs financiers pour que les personnels puissent faire face à l'inflation grandissante de ces derniers mois.** Des dispositifs existent et si tous ne sont pas à la main de VNF d'autres ne dépendent que de votre volonté de faire à savoir :

- **La revalorisation des titres restaurants** : cela serait la moindre des choses vu l'écart qu'il vous appartient désormais de combler entre la valeur faciale du TR entre les salariés de droit privé et les agents de droit public mais également vu le coût des repas en extérieur. **La CFDT-VNF demande dès cette année une évolution de la valeur du TR à 7,50 € et l'engagement d'une seconde revalorisation en janvier 2023 à hauteur de 9 € ;**
- **La mise en place pour tous les personnels privés et publics de la prime PEPA défiscalisée à hauteur de 1 000€/ personne** et cela pour un versement au plus tard sur la paie de septembre 2022 ;
- Sans attendre la confirmation du MTE sur le versement et le montant d'un CIA et d'un CA pour les OPA, **la CFDT-VNF vous demande d'ores et déjà de programmer, comme cela est possible, le versement d'urgence d'un second CIA/CA exceptionnel ainsi qu'une mesure exceptionnelle sur la PTETE à hauteur de 300 €.**
- **La CFDT-VNF a porté la revendication d'un cadrage salarial pour la NAO 2022 à hauteur de 4 % minimum.** Vous nous avez indiqué avoir entendu notre demande et nos arguments et avoir relayé et défendu celle-ci auprès de Bercy. **Nous vous demandons d'agir pour que ce cadrage soit confirmé au plus vite afin d'ouvrir les négociations** et pouvoir activer les mesures d'urgence qui s'imposent pour le pouvoir d'achat des personnels.

Enfin, la **CFDT-VNF vous l'a déjà indiqué, il apparait essentiel pour tous les personnels qui en font la demande et qui le souhaitent, de pouvoir bénéficier des 3 jours de télétravail au moins pendant cette période de tension sur le prix des carburants.** Pour les personnels qui ont une distance importante entre leur lieu de travail et leur domicile, ce dispositif pourrait être à titre exceptionnel, comme le prévoit l'accord, être étendu à 4 jours/par semaine.

Pour les personnels de terrain, là aussi, la CFDT-VNF l'a déjà exprimé. Nous demandons que chaque service travaille sur une simulation de planning de travail permettant la mise en place de la semaine à 4 jours. Là aussi, **l'objectif est, pour la durée de cette crise, de limiter les trajets ce qui sera bénéfique pour la planète et pour le porte-monnaie des agents.** Chacun des projets de planning pourrait faire l'objet d'une présentation et d'une consultation dans les CTU de proximité préalables à leur mise en place dès le mois de juin au plus tard.

Le pacte social a fixé un cadre et, dans son contenu, si rien n'est négatif pour les personnels et établit sur de nombreux points une méthodologie, il **doit désormais se traduire par de nouveaux actes et de nouvelles avancées sociales.** Le contexte économique l'impose !

La CFDT-VNF n'attend pas ce jour que vous fassiez un remake du CTU de février, en listant ce qui a déjà été fait et les coûts induits. Ce qui a été fait devait l'être, c'était un minimum au regard du poids que vous faites porter au quotidien sur les personnels notamment avec vos réorganisations multiples pour absorber les baisses d'effectifs dégradant chaque jour de plus en plus leurs conditions de travail.



Cfdt:

VOIES
NAVIGABLES
DE FRANCE

**NE LAISSEZ PAS LE HASARD
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESIONNEL
DEVENEZ LE 1^{ER} DÉFENSEUR DE VOS DROITS !**

Ce que la CFDT-VNF vous demande, c'est de vous engager à chiffrer la totalité des revendications exprimées ce jour, de nous proposer un calendrier pour leur mise en place ou le cas échéant, des contrepropositions qui acteront votre souhait de dialogue social et d'accompagnement des personnels dans la crise financière qu'ils traversent.

Cette année, ne faites pas l'économie de masse salariale comme l'année dernière pour renforcer des besoins d'investissement faute de crédits suffisants. **La CFDT-VNF vous demande de mobiliser la totalité des moyens prévus dans la masse salariale pour les personnels** et s'il le faut de vous battre pour en obtenir davantage !

Vous aimez pouvoir compter sur le personnel de VNF et sur leur conscience professionnelle pour tenir à bout de bras l'établissement et répondre aux multiples missions et objectifs ? Les personnels aimeraient pouvoir compter sur la direction pour défendre leurs intérêts et obtenir les moyens à la hauteur de leur engagement et investissement quotidien !

Les élus CFDT-VNF
Au CTU Plénier



Cfdt:

VOIES
NAVIGABLES
DE FRANCE

**NE LAISSEZ PAS LE HASARD
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESIONNEL
DEVENEZ LE 1^{ER} DÉFENSEUR DE VOS DROITS !**